

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT N° 2570

AVIS PUBLIC est donné que le 26 février 2024, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy a adopté le Règlement n° 2570 intitulé :

« Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et autorisant, à ces fins, un emprunt de 8 100 000 \$ »

AVIS PUBLIC est aussi donné que le règlement n° 2570 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 mars 2024.

AVIS PUBLIC est enfin donné que ce règlement a été déposé au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy situé au 71, rue Charlotte, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 2^e jour d'avril 2024.

Le greffier,



René Chevalier